



Snitpect-FO

En Direct de la CAP des ITPE

Les 3 faits marquants

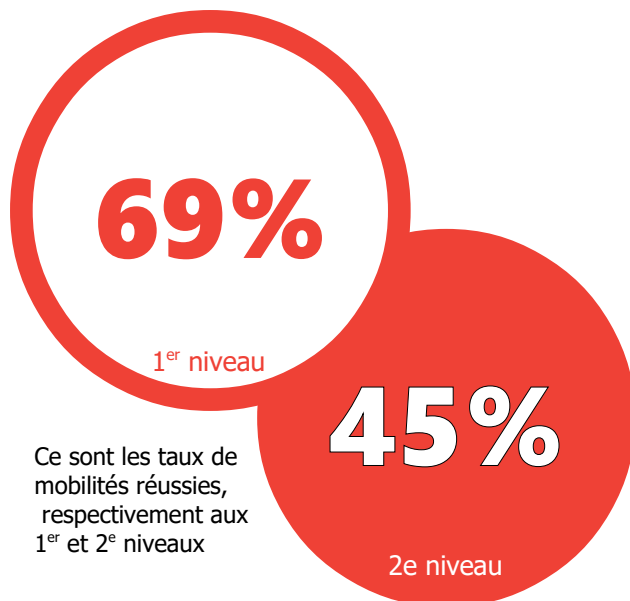
1) Avis défavorables en série, candidatures découragées, ... **les services contrevenants** aux bonnes pratiques de mobilité **seront rappelés à l'ordre !** *(lire en p2)*

2) **La mobilité ministérielle en danger !** (suppression d'un cycle, manœuvres pour écarter les candidatures ministérielles, ...) *(lire en p5)*

3) L'administration ne souhaite **plus considérer** la **nomination à ICTPE** comme **une promotion** *(lire en p6)*

CAP du 29 novembre 2017

- les réponses de l'administration à la déclaration préalable,
- les résultats de la CAP : mobilités aux 1^{er} et 2^e niveaux, promotions à IC2, ICRGS, détachements et intégrations, réorganisations de service, titularisations
- les coordonnées de tes 12 représentants du personnel



Ce sont les taux de mobilités réussies, respectivement aux 1^{er} et 2^e niveaux



Ce sont les nombres d'ITPE promu dans l'emploi fonctionnel d'ingénieur en chef.

Les chiffres-clefs

Échanges avec l'administration

Ne bradez pas la mobilité !

Le 15 novembre 2017, les conditions de réunion de la CAP ITPE n'étaient pas rassemblées pour que les travaux de cette séance soient correctement réalisés. Les conditions défavorables de préparation de la CAP du 17 mai dernier (présentée comme inédite suite à la suppression d'un cycle de mobilité) se répétaient (trop nombreuses réserves sur les projets de mobilité des ITPE, manœuvres visant à recruter des candidats pré-fléchés de manière déloyale).

Par ailleurs, depuis le début de l'année, les signaux d'une mise à mal de toute la filière technique et scientifique de nos ministères se sont multipliés, allant à l'encontre des intentions manifestées par nos ministres successifs.

Cette [séance du 15 novembre avait donc été boycottée](#), après intervention de la Commission Exécutive réunie en session extraordinaire à La Défense (retrouve le [relevé de décisions](#) de la Commission Exécutive du 15 novembre 2017).

Le SNITPECT-FO a dénoncé fermement et sans relâche, à chaque occasion, tout au long de cette CAP-marathon du 29 novembre 2017 (qui aura duré plus de 11h!) **toutes les pratiques déviantes utilisées par les services et cautionnées par l'administration :**

- classement d'un unique candidat pré-fléché et avis défavorables systématiques pour les autres,
- pressions sur les candidats pour qu'ils retirent leurs candidatures,
- avis défavorables ciblés envers les agents disposant de priorités légales (rapprochement de conjoint, ...),
- absence de transmission des avis des services d'accueil, avant les travaux de CAP,
- volonté de filiérisation, en privilégiant le recrutement exclusif d'un corps en particulier,
- manœuvres pour privilégier des recrutements extérieurs à nos ministères, en publiant à la BIEP en parallèle des listes ministérielles, dès la première publication,
- ...

Nous avons obtenu de la DRH le rappel à l'ordre de tous les services contrevenants qui ont décidé de bafouer les règles communes de mobilité choisie en utilisant ces pratiques condamnables.

Retrouve l'intégralité de la [déclaration préalable de la CAP du 29 novembre 2017](#).

► Les réponses de l'administration :

Sur le taux pro/pro pour les promotions à IDTPE :

La réponse de l'administration est attendue pour la prochaine CAP !

La CAP IDTPE 2018 est en effet prévue le 6 décembre 2017. Elle ne pourra se tenir sans disposer de cette information décisive pour déterminer le nombre d'agents à promouvoir.

Sur les dates de concrétisation à IDTPE :

Les agents concrétisant sur le cycle de mobilité en cours seront nommés au 1^{er} décembre 2017 (ceux concrétisant à l'intercycle, prévoyant une date de prise de poste de référence identique au cycle précédent, seront nommés, par homologie, au 1^{er} juin 2017).

Le SNITPECT-FO continue à revendiquer la nomination au 1^{er} janvier de l'année de concrétisation. Il est inacceptable que les agents payent la suppression d'un cycle de mobilité.

Sur la création du régime indemnitaire du GRAF ITPE Hors Classe :

Aucune réponse de l'administration ! ... malgré les centaines de courriers d'IDTPE remis au DRH en séance. La CAP ITPEHC est pourtant prévue le 20 décembre 2017. Tout examen des dossiers serait vain sans disposer de cette information fondamentale pour déterminer le niveau de rémunération global de ce grade à accès fonctionnel et donc son positionnement par rapport à l'ICTPE.

Sur les ISS et le cliquet des 7^e / 6^e échelon au 1^{er} niveau :

Aucune réponse de l'administration !

Les textes ISS doivent pourtant être modifiés avant la fin de l'année et de manière rétroactive au 1^{er} janvier 2017, afin que les ITPE concernés ne soient pas pénalisés par cet effet néfaste direct du protocole minoritaire PPCR !

Sur l'harmonisation des coefficients géographiques ISS pour la région Hauts de France :

Aucune réponse de l'administration !

Cette harmonisation avait pourtant été acceptée suite à la réforme territoriale.

Sur le séniorat 2016 :

La commission Séniorat a été oubliée ! Elle est reportée au 1^{er} trimestre 2018.

Les 4 points supplémentaires d'ISS ne pourront donc être attribués aux agents cette année. La DRH a affirmé qu'aucune reprise ne serait effectuée au mois de décembre lors du versement du solde d'ISS ... et pour cause : rien ne leur a été versé ! Le préjudice financier du retard s'ajoutera donc à celui de l'année de décalage ! Le SNITPECT-FO appelle à la plus grande vigilance sur les payes de décembre.

Sur la dérogation au RIFSEEP :

Aucune réponse de l'administration !

L'arrêté « d'adhésion » du 27 décembre 2016 (prévoyant la bascule au 1^{er} janvier 2018) doit pourtant être modifié avant la fin de l'année !

Sur tous ces sujets restés sans réponse et sur l'ambition que nos ministères portent pour leur principal corps d'encadrement supérieur, le SNITPECT-FO attend des réponses du niveau politique pour la prochaine CAP, prévue le 6 décembre 2017.

La Commission Exécutive du SNITPECT-FO, qui sera réunie en session extraordinaire le même jour à La Défense, sera particulièrement attentive aux retours de l'administration quant à la gestion et à la dynamique du corps : taux pro/pro IDTPE, gestion du 3^{ème} niveau (évolution du décret ICTPE et articulation entre GRAF ITPEHC et ICTPE).

Les résultats de la CAP

► Les mobilités au 1^{er} et 2^e niveaux :

Nombre de postes ouverts sur la liste principale des cadres de 1^{er} niveau : **1273**

Nombre de postes ouverts sur la liste principale des cadres supérieurs : **823**

Une analyse des listes principales de postes fait ressortir :

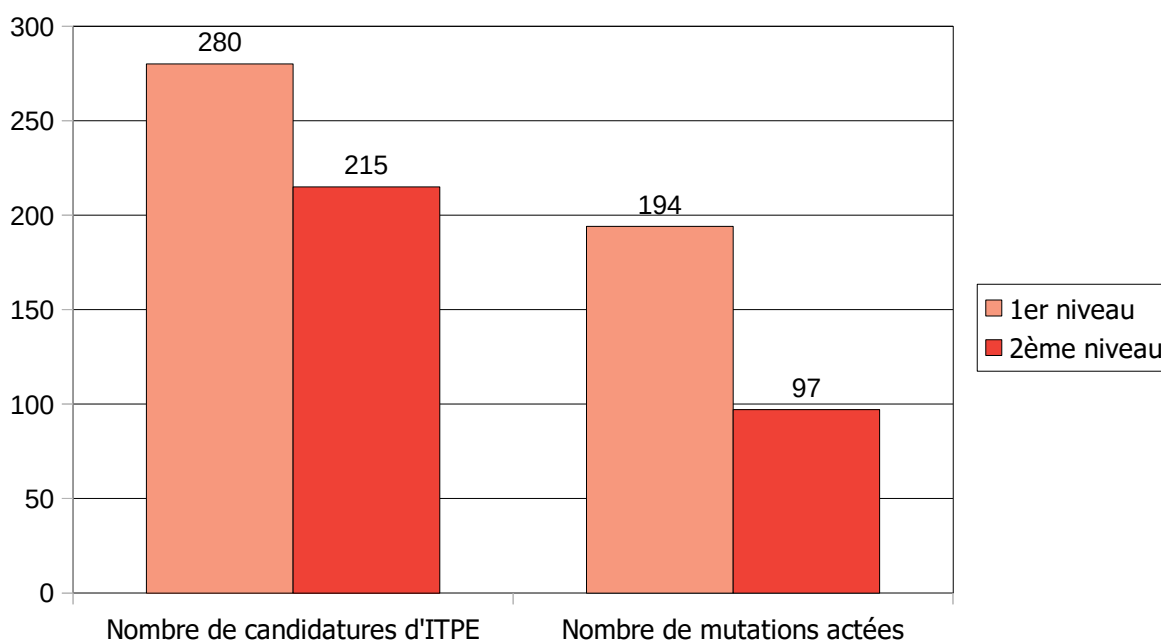
- **68 %** des postes du 1^{er} niveau étaient « susceptibles d'être vacants » et 59 % des postes du Cerema réservés en interne ;
- **76 %** des postes du 2^e niveau étaient « susceptibles d'être vacants » et 49 % des postes du Cerema réservés en interne.

Note : le taux de postes « susceptibles d'être vacants » des listes modifiées était respectivement de 70 % et de 77 %.

A l'occasion de ce 2^e exercice, après la suppression d'un cycle de mobilité, aucune amélioration n'a été constatée quant à la publication des listes :

- inflation des postes publiés « susceptibles d'être vacants » (parfois sans titulaire!) et utilisation de cette mention à mauvais escient,
- suppression de postes vacants dans la liste modificative... y compris des postes où des agents avaient candidaté,
- absence de vérification des listes, fiches de poste incomplètes,
- publication conjointe des postes à la BIEP, dès leur première publication,
- postes publiés vacants mais où le service répond qu'il n'est en fait pas vacant...

Sur ces mauvaises pratiques en matière de publication des postes, la DRH nous a indiqué ne pas pouvoir répondre en séance et devoir questionner la sous-direction Recrutement Mobilité (RM ; sous-direction faisant pourtant partie de la même DRH réorganisée...) pour pouvoir obtenir des explications sur les pratiques en cours !



6 mobilités au 2^e niveau ont été par ailleurs actées sur le 2^e intercycle A+.

Taux de réussite des ITPE dans leur demande de mobilité (l'un de leur choix a été retenu, y compris avec la mention « à l'étude » ou « sous réserve de la vacance ») :

- 1^{er} niveau : **69 %** des demandes de mobilité satisfaites
- 2^e niveau : **45 %** des demandes de mobilité satisfaites

Au 1^{er} niveau



changent de région de département de service

Au 2^e niveau



changent de région de département de service

Malgré ces bons taux de réussite et cette caractérisation indéniable de la dynamique des parcours des ITPE, dans un contexte particulièrement adverse, les effets de la suppression d'un cycle de mobilité se font durement sentir, en particulier au 1^{er} niveau.

Le lourd bilan au 1^{er} niveau de la suppression d'un cycle de mobilité

En effet, auront été constatées au 1^{er} niveau, lors cette première année d'exercice à deux cycles :

- une **diminution de 19 % du nombre de candidats** à la mobilité
- une **baisse de 17 % du nombre de mobilités** (selon les mêmes critères que pour les taux ci-dessus)

Focus sur : les débats avec l'administration

La DRH développe une gestion agile ... pour boucher les trous !

Sur ce cycle, l'administration multiplie les manœuvres dans le seul but d'atteindre à tout prix le plafond d'emploi fixé dans le Schéma des effectifs et des recrutements ministériel (SERM) ; pour cela, **la DRH cautionne des pratiques inacceptables favorisant les recrutements externes au détriment de la mobilité choisie des corps ministériels**, qui développe et enrichit pourtant la compétence collective.

► « Open-compteurs » budgétaires ... à l'entrée uniquement !

D'habitude si sensible aux économies, cette fois l'administration a été assez laxiste sur la levée de compteurs budgétaires pour accueillir des candidats d'autres ministères... au détriment de candidatures ministérielles. A plusieurs reprises, **le SNITPECT-FO a dénoncé les avis défavorables injustifiés sur des candidatures d'ITPE ayant pour but le seul recrutement de candidats externes, et le blocage des ITPE en recherche de mutation.**

► Le DRH vigilant au bon respect des priorités légales ... surtout pour les candidats externes !

Le DRH a rappelé que les priorités légales (rapprochement de conjoint, travailleur reconnu handicapé, ...) devaient s'appliquer également aux candidats provenant d'autres ministères. **Le SNITPECT-FO a indiqué attendre de la DRH la même préoccupation pour les candidatures d'ITPE souhaitant intégrer d'autres ministères et sera vigilant à ce qu'une égalité de traitement soit mise en place !**

► Les publications à la BIEP prospèrent, pour contourner les recrutements ministériels

Un nombre important de services ont publié certains postes en parallèle sur la BIEP, sans attendre l'aboutissement d'une première publication sur les listes ministérielles. **Devant ces règles bafouées une nouvelle fois, le SNITPECT-FO est dans l'obligation de se prononcer défavorablement** sur toute situation aboutissant à un recrutement externe (voir p7), ceux-ci conduisant, dans certains cas, à écarter de manière déloyale des candidatures ministérielles.

► Promotions à ingénieurs en chef :

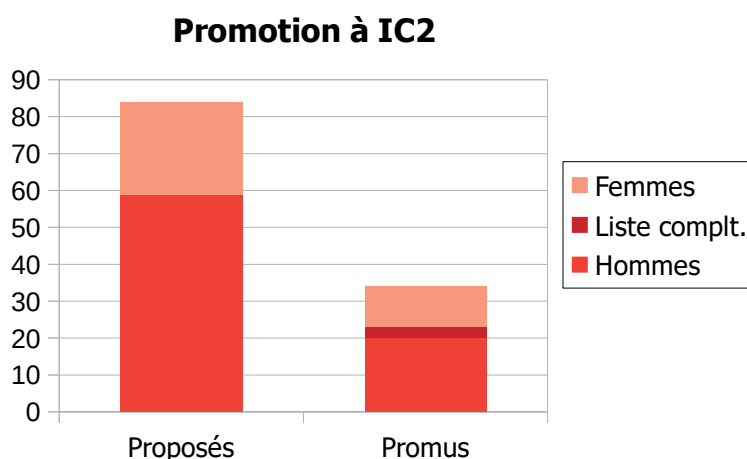
Seules les promotions à IC2 ont été examinées lors de cette CAP, l'administration n'ayant pas prévu d'accès à IC1 par la voie de la promotion dans la circulaire 2018.

Une fois de plus, le contingent disponible n'a pas permis de promouvoir suffisamment d'ITPE proposés. Plus que jamais, **la nécessité d'un véritable 3e niveau de grade demeure réelle et le SNITPECT-FO continuera à le défendre**, le protocole minoritaire PPCR n'ayant rien résolu ... Pour faire face aux fortes contraintes en matière de contingent, le SNITPECT-FO a obtenu l'inscription en **liste complémentaire de 3 IDTPE**.

Nombre de candidats à la promotion à IC2 : 84

Dont 30 % de femmes (en stabilité par rapport à l'an dernier)

Le nombre d'IDTPE promus cette année est de **31 IC2** (dont 1 à l'éducation nationale), ainsi que **3 IC2** en liste complémentaire !



Par ailleurs, **10** renouvellements de détachement IC1 ont été actés et **34** renouvellements IC2 ; **12** promotions à l'ICRGS ont été, en outre, validées.

Les dossiers ICRGS de **4** collègues, qui ont vu leur parcours reconnu grâce à l'accès à cette nomination, demeurent cependant en suspens. En cause : **les conditions de reclassement qui peuvent leur être défavorables, suite à l'application du protocole minoritaire PPCR et en l'absence de revalorisation indiciaire de l'ICTPE. Le SNITPECT-FO a dénoncé fermement cette situation inadmissible et obtenu l'analyse des impacts pour tous les ICRGS 2016 et 2017.**

► Focus sur : les débats avec l'administration

Haro sur l'ICTPE ?

► Promotion ou non ?

A de multiples reprises, l'administration a répété mécaniquement que l'accès à IC2 relevait d'un détachement et non d'une promotion. Dans les faits, l'accès à IC2 valorise bien les parcours dynamiques et la réussite sur des postes exposés (l'administration le reconnaissant elle-même pour les agents qu'elle propose). **Le SNITPECT-FO attend la réaffirmation de la gestion de l'IC comme un grade et les réponses sur l'ambition de l'administration pour la gestion du 3^e niveau lors de la prochaine CAP.**

► Les prémisses de l'organisation du ralentissement des parcours au 2^e niveau ?

Sur cet exercice en particulier, l'administration a insisté sur le fait que l'expérience des IDTPE promus sur place (spécialistes, experts, ...) serait systématiquement écartée dans l'examen de leur parcours pour la promotion à IC2. **Le SNITPECT-FO a réagi sur ce premier signal de ralentissement des carrières au 2^e niveau, malheureusement cohérent avec les objectifs d'allongement des parcours du protocole minoritaire PPCR.**

► Détachements et intégrations dans le corps :

5 demandes de détachement entrant ont trouvé une suite favorable et **1** demande d'intégration.

L'administration ayant décidé de contourner ses propres règles, **le SNITPECT-FO a été dans l'obligation de se prononcer défavorablement sur plusieurs postes qui n'auraient pas dû être proposés à des recrutements externes sur ce cycle**, indépendamment de la qualité des dossiers et de la valeur technique des candidats.

Sortie du dérogatoire des Établissements Publics Environnement

► Accueil des agents de l'AFB dans le corps des ITPE

Une première demande d'accueil en détachement d'un agent de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) a été présentée lors de cette CAP. La sortie du dérogatoire impose en effet que les détachements sous contrat ne puissent être renouvelés, au profit de l'accueil de fonctionnaires. **Le SNITPECT-FO se félicite de ces arrivées, enrichissant la compétence collective du corps, et veillera à ce qu'ils puissent bénéficier de nos principes de gestion et de développement de carrière.** Ce processus pourrait concerner prochainement également les Agences de l'eau.

► Réorganisations de service :

Les réorganisations suivantes ont été examinées en CAP : CMVRH/CEDIP, DDT 07, DDTM 34, DDT 37, DDT 82, DDT 89, DDT 91, DREAL Centre Val de Loire, DREAL Pays de la Loire, DRIEA et VNF.

Le SNITPECT-FO dénonce cependant la transmission très tardive de certains dossiers de réorganisations (parfois plus d'un an!), obérant les marges de manœuvre pour résoudre d'éventuelles situations individuelles sensibles.

► Titularisations :

13 titularisations ont été actées durant cette CAP.

Tous les résultats sont en ligne **ICI**.

Prochaine CAP mobilité pour le cycle 2018-9 :
CAP : mai 2018 (prévisionnellement)
Pré-CAP : mai 2018 (prévisionnellement)

Les dates seront confirmées prochainement sur le site du SNI.

Tes 12 représentants à la CAP

N'hésite pas à contacter l'un de ces 12 élus, préalablement aux pré-CAP :

Abdallah EL HAGE	01 42 72 45 24	snitpect@snitpect.fr
Jean-Marie BLAVOET	03 20 13 65 76	jean-marie.Blavoet@developpement-durable.gouv.fr
Elsa ALEXANDRE	03 86 71 71 71	elsa.alexandre@nievre.gouv.fr
Edouard ONNO	02 72 74 76 00	edouard.onno@developpement-durable.gouv.fr
Charlotte COUTON	01 49 80 22 50	charlotte.couton@developpement-durable.gouv.fr
Stéphanie MAHE	01 40 81 88 97	stephanie.mahe@developpement-durable.gouv.fr
Lucrèce ROUGET	01 42 72 45 24	snitpect@snitpect.fr
Georges KUNTZ	03 88 25 37 53	georges.kuntz@dgfip.finances.gouv.fr
Manuelle SEIGNEUR	02 32 18 10 30	manuelle.seigneur@seine-maritime.gouv.fr
François MAURICE	01 42 72 45 24	snitpect@snitpect.fr
Eric HENNION	02 56 63 73 41	eric.hennion@morbihan.gouv.fr
Alberto DOS SANTOS	03 87 62 83 59	alberto.dossantos@developpement-durable.gouv.fr